



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 28 mai 2020 à 18h00

**COMMUNE DE LA
BARBEN**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Présents : Franck SANTOS, Yves CHALAVAN, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Laurent LAMOTTE, Carolyn TOCHON, Michel PUECH, Noël THOMAS, Sophie BODIER, Sabine BOUCHET, Bernard JEAN, Jean COYE, Mélanie HENARD, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Excusés donnant pouvoir :,

Absents:,

Secrétaire de Séance : Mme Mélanie HENARD

Ouverture de la séance à 18H05

---oooOooo---

1. Election du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Mme Mélanie HENARD pour assurer ces fonctions, s'il n'y a pas de d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs au moins parmi les conseillers municipaux nouvellement installés, Mme Carolyn TOCHON et M. Michel GOURLIA sont désignés assesseurs.

Madame la Présidente Mme Maryvonne GASCON rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, est candidat :

- M. Franck SANTOS

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote inséré dans une enveloppe fournie par la mairie,

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu 15 voix Monsieur Franck SANTOS



Monsieur Franck SANTOS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Mme Maryvonne GASCON, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

A élu Monsieur Franck SANTOS Maire, à la majorité absolue

2. Détermination du nombre des adjoints au maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

3. Election des Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Vu la délibération n°02-2020 du 28 mai 2020 procédant à la création des postes d'adjoints,

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire,

- Election du premier adjoint :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote inséré dans une enveloppe fournie par la mairie,

Après un appel de candidatures, est candidat :

- M. Yves CHALAVAN

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8



A obtenu M. Yves CHALAVAN unique candidat, 15 voix,
Est proclamé premier adjoint **M. Yves CHALAVAN** et installé immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Franck SANTOS Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

A élu Monsieur Yves CHALAVAN 1^{er} adjoint au Maire, à la majorité absolue

- **Election du deuxième adjoint :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote inséré dans une enveloppe fournie par la mairie,
Après un appel de candidatures, est candidate :

- Mme Maryvonne GASCON

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu Mme Maryvonne GASCON unique candidate, 15 voix,
Est proclamée **Mme Maryvonne GASCON** deuxième adjointe et installée immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Franck SANTOS Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

A élu Madame Maryvonne GASCON 2^{ème} adjointe au Maire, à la majorité absolue

- **Election du troisième adjoint :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote inséré dans une enveloppe fournie par la mairie,
Après un appel de candidatures, est candidat :

- M. Philippe CARON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8



A obtenu M .Philippe CARON unique candidat, 15 voix,
Est proclamé troisième adjoint **M .Philippe CARON** et installé immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Franck SANTOS Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

A élu Monsieur Philippe CARON 3^{ème} adjoint au Maire ; à la majorité absolue

- **Election du quatrième adjoint :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote inséré dans une enveloppe fournie par la mairie,
Après un appel de candidatures, est candidat :

- Mme Colette MARTINET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu Mme Colette MARTINET unique candidate, 15 voix ;

Est proclamée quatrième adjoint **Mme Colette MARTINET** et installée immédiatement dans ses fonctions.

Entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Franck SANTOS Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

A élu Madame Colette MARTINET 3^{ème} adjointe au Maire, à la majorité absolue

Fin de la Séance à 19H15

Fait à la Barben, le 1^{er} juin 2020

Le Président de Séance
Franck SANTOS

[Signature of Franck SANTOS]



La Secrétaire de Séance
Mélanie HENARD

[Signature of Mélanie HENARD]